

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

**Erreur matérielle. Décision n°DP-2024-010 :
 ENVIRONNEMENT, TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE
 Mobilisation des habitants pour favoriser l'accueil de la biodiversité dans les jardins**

La décision n°DP-2024-010, déposée en Préfecture le 22 juillet 2024, comporte une erreur matérielle concernant le plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir, le montant Hors Taxes sollicité auprès de la DDTM64 dans les dépenses de prestations extérieures de coordination et d'animation.

La décision doit donc prendre en compte le plan de financement prévisionnel de l'action détaillé ci-dessous :

Dépenses	€ HT	€ TTC	Recettes	€ HT	€ TTC
Prestations extérieures coordination / animation	4 240 €	4 240 €	DDTM64	18 469 €	19 192,20 €
Prestations extérieures création d'outils de sensibilisation	29 652 €	31 086,40 €	ADEME	11 081,4 €	11 515,32 €
Fournitures	1 090 €	1 102 €	CCNEB	7 387,6 €	7 676,88 €
Salaires bruts	1 956 €	1 956 €			
TOTAL DEPENSES	36 938 €	38 384,40 €	TOTAL RECETTES	36 938 €	38 384,40 €

Le présent certificat est établi pour faire valoir ce que de droit.

Il sera annexé à la décision n°DP-2024-010 : ENVIRONNEMENT, TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE Mobilisation des habitants pour favoriser l'accueil de la biodiversité dans les jardins.

Fait à Morlaàs, le 25 juillet 2024

Pour extrait conforme
 Le Président,

Thierry CARRERE

